

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 avril 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni en session ordinaire, salle du Temps Libre, rue de Brétigné 35130 Rannée, lieu différent du lieu habituel de ses séances, conformément à l'article 45 du Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy FERRE, Maire.

Etaient présents : Guy FERRE, Karine BODIN, Jacques BIDAUX, Myriam MALECOT, Arlette DROUET, Pierre-Yves FERRE, Camille FERRE, Hervé REBOURS, Armelle LEVEQUE, Stéphanie LAHAYE, Vanessa FERIAU, Frédéric RIBAUT (arrivé à 20h15), Marie LEROY, Lucie VIGNERON.

Etaient absents et excusés : Alain VEILLON, excusé.

Secrétaires de séance : Le Conseil Municipal a désigné Mme Myriam MALECOT, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice : 15 - Présents : 14 - Votants : 14

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu précédent.

Intervenant	Présentation de la situation financière de la commune par la Trésorerie de Vitré
--------------------	---

M. MADELINE Alain, trésorier au SGC de Vitré, a présenté au Conseil Municipal les documents de situation financière de la commune au 31/12/2020. Il en ressort que la situation financière de la commune est saine.

2021.04.20.01	Modification des statuts de Vitré Communauté
----------------------	---

Le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L5216-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération DC_2019_203 du 13 décembre 2019 relative au vœu de principe de l'octroi, à l'hôpital Simone Veil de VITRE, d'une aide forfaitaire à l'investissement d'un montant de 500 000 Euros dans le cadre du projet de restructuration immobilière de ce centre hospitalier ;

Vu la délibération DC_2020_180 du 24 septembre 2020 portant sur la modification des statuts de Vitré Communauté relative à la prise de compétence en matière de soutien au projet de restructuration immobilière du centre hospitalier Simone Veil de Vitré ;

Vu la délibération DC_2021_030 du 25 février 2021 portant sur la modification des statuts de Vitré Communauté relative à la prise de compétence en matière de réseau public de chaleur ;

Considérant la volonté des élus de confirmer cet accord de principe de l'octroi, à l'hôpital Simone Veil de VITRE, d'une aide forfaitaire à l'investissement d'un montant de 500 000 Euros dans le cadre du projet de restructuration immobilière de ce centre hospitalier ;

Considérant la nécessité de modifier les compétences de Vitré communauté pour honorer cet engagement de principe ;

Considérant l'engagement de Vitré Communauté dans un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) ;

Considérant l'ingénierie que nécessite la mise en œuvre et le développement de projets de réseaux publics de chaleur et le coût qu'ils génèrent ;

Considérant que le réseau REVERTEC, prolongement de la valorisation énergétique des déchets, est un complément normal de la compétence en matière de traitement des déchets ;

Il vous est proposé de modifier les compétences de Vitré Communauté figurant dans ses statuts comme suit :

« **COMPÉTENCES**

...

II – Compétences facultatives

...

13. Santé :

- Définition et animation d'une stratégie globale en matière de santé à l'échelle du territoire (coordination de l'offre de soins, passation de conventions cadre de type contrat local de santé...)
- Soutien à la maison médicale de garde portée par l'Association des médecins libéraux du Pays de Vitré.
- Soutien notamment financier au projet de restructuration immobilière du centre hospitalier Simone Veil de Vitré »

14. Réseau public de chaleur :

- Création et exploitation des réseaux publics de chaleur constituant un service public de distribution de chaleur au sens de l'article L2224-38 du CGCT, à l'exception des réseaux techniques et du réseau REVERTEC. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide :

- **D'APPROUVER** la modification des compétences de Vitré Communauté figurant dans ses statuts comme présenté ci-dessus

2021.04.20.02	Convention de mise à disposition de matériel avec chauffeur – Balayeuse de la commune de la Guerche de Bretagne
----------------------	--

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune de Rannée, ne dispose pas, en interne, des moyens nécessaires pour réaliser le balayage mécanique des voiries communales.

La commune pourrait bénéficier d'une prestation de service, en la matière, de la commune de La Guerche de Bretagne.

Il convient d'établir une convention entre la commune de Rannée et la commune de La Guerche de Bretagne, dont les termes sont présentés au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide :

- **D'APPROUVER** la mise en place de la convention présentée, avec la Commune de la Guerche de Bretagne
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte relatif à cette affaire

2021.04.20.03	Tarif de l'amende forfaitaire pour déjections canines
----------------------	--

Vu l'article L. 2121-29 du CGCT disposant « Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » ;

Vu le Règlement Sanitaire Départemental ;

Vu l'installation de quatre bornes de propreté dans le bourg de la commune,

Considérant le comportement incivique d'une minorité de concitoyens qui, en laissant leurs animaux déféquer sur les trottoirs sans ramasser les déjections, dégradent la qualité environnementale de la Commune et portent atteinte à la salubrité publique ;

Il est rappelé que les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux pour enfants et ce, par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer une amende forfaitaire de **50€**, afin de sensibiliser les gens pour leur incivisme.

Le recouvrement se fera par titre de recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide :

- **D'AUTORISER** la verbalisation des personnes qui seront surprises ou identifiées à laisser des déjections canines sur le territoire de la commune,
- **DE FIXER** à **50 euros** le montant de l'amende forfaitaire qui fera l'objet d'un titre de recettes auprès du Trésor Public
- **DE DONNER** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour l'exécution de ces décisions

2021.04.20.04	DIA – AA 40 – 1 Rue St Lazare
----------------------	--------------------------------------

M. Le Maire donne lecture au conseil municipal de la déclaration d'intention d'aliéner relative à la propriété située 1 Rue St Lazare, déposée par Maître Clotilde SIROT-GÖPEL, notaire à CUILLE -53- et cadastrée AA 40. Le prix de vente a été fixé à 140 000 € hors frais d'acte notarié.

Le Conseil Municipal est appelé à exercer ou non son droit de préemption

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide :

- **DE NE PAS EXERCER** son droit de préemption sur la propriété décrite ci-dessus.

2021.04.20.05	Renouvellement du dispositif Argent de poche pour 2021
----------------------	---

Monsieur Le Maire propose de renouveler le dispositif « argent de poche » pour l'année 2021 avec un budget supérieur à l'année dernière, soit 4 000 €, sous réserve de l'accord de labellisation pour l'organisation d'un chantier à caractère éducatif « Argent de poche » 2021 dans le cadre du Dispositif Ville Vie Vacances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE RENOUVELER** le dispositif argent de poche pour l'année 2021.
- **DE DIRE** que le montant alloué au dispositif sera de 4 000 €.
- **D'INSCRIRE** la dépense au budget primitif 2021.

2021.04.20.06	Convention PELE MELE 2021-2022
----------------------	---------------------------------------

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de convention de fonctionnement pour la période 2021/2022 entre la commune de Rannée et PELE MELE SPORTS ET LOISIRS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la convention présentée, entre la commune de Rannée et PELE MELE SPORTS ET LOISIRS pour la période 2021/2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte relatif à cette affaire

2021.04.20.07	Réparation d'urgence du clocher de l'église de Rannée et demande de subvention à la DRAC
----------------------	---

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'incident survenu sur le clocher de l'église, début mars 2021, à savoir, une descente de paratonnerre en feuillard du clocher de l'église de Rannée s'est décrochée de la toiture et a causé la chute d'ardoises.

Les devis des montants des réparations s'élèvent à 7 786.96€ HT.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le plan de financement des travaux de réparation d'urgence du clocher ci-dessous et demande l'autorisation au conseil municipal de solliciter auprès de la DRAC de Bretagne, une subvention à hauteur de 40% du montant HT des travaux :

Dépenses	Montant HT	Financement	Montant
Montant estimatif des travaux HT	7 786.96 €	DRAC	3 114.78 €
		Autofinancement	4 672.18 €
Montant Total HT	7 786.96 €	Montant Total HT	7 786.96 €

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à solliciter auprès de la DRAC de Bretagne, une subvention à hauteur de 40% du montant HT des travaux,
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès de la DRAC de Bretagne, une subvention à hauteur de 40% du montant HT des travaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Monument pour le jardin du souvenir du cimetière communal
--

Ce point est reporté, et sera vu en commission.

Décisions du Maire, prises dans le cadre des ses délégations

Fleurissement	AUX PLAISIRS DU JARDIN	373.09 € TTC
----------------------	-------------------------------	---------------------

QUESTIONS DIVERSES

- **Dispositif de remboursement des sommes correspondante aux frais de garde ou d'assistance des élus**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal de la note de la DGCL du 15 février 2021 relative à l'ouverture du dispositif de remboursement des sommes correspondant aux frais de garde ou d'assistance des élus des communes de moins de 3 500 habitants.

- **Achat parcelle AB 32 au 1075 la Croix de la Barre**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que le prix de cette parcelle a été négocié 75 000€. La signature de l'acte chez le notaire devrait intervenir courant mai.

- **Parcelles attenantes au futur lotissement de la sallerie**

Les deux parcelles attenantes au futur lotissement de la sallerie, WB 123 et WB 124, identifiées comme le secteur 4 de l'OAP2 du PLU en vigueur vont être à vendre.

M. le Maire et le conseil municipal souhaitent que les services du domaine soient sollicités pour une estimation de ces deux parcelles.

- **Date de Réunion commission voirie**

La prochaine commission voirie aura lieu le samedi 24 avril 2021 à 10h00 à la mairie

- **Longueur des chemins de fermes**

M. BIDAUX, 2^{ème} adjoint au maire, a recensé près de 18 km de chemins de fermes. La commission voirie devra recenser ces chemins de fermes et leur état général.

- **Adhésion à l'ARIC**

Vitré Agglomération a décidé d'adhérer à l'Arice. Dans ce cadre, les élus vont pouvoir bénéficier des différents services de l'Arice à travers l'adhésion de l'intercommunalité.

- **Dates des élections régionales et départementales**

Les élections régionales et départementales initialement prévues les 13 et 20 juin auront lieu les 20 et 27 juin 2021. Vu la tenue de deux bureaux de votes simultanément, il faudra trouver quelques bénévoles pour le prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 22h00